

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Questions administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

PROGRAMME DE TRAVAIL CHIFFRE DU SECRETARIAT POUR 2009 A 2011

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

2. Le Secrétariat soumet ici une proposition de programme de travail chiffré pour 2009 à 2011, directement liée aux tâches résultant des résolutions et des décisions existantes ainsi que du projet de *Vision d'une stratégie* devant être examiné par la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> session (document CoP14 Doc. 11) en vue de son adoption. A sa 54<sup>e</sup> session (Genève, octobre 2006), le Comité permanent a accueilli favorablement cette nouvelle approche.
3. L'un des buts de la *Vision d'une stratégie* actuelle, et de celle qui est proposée, est d'assurer une base financière saine à la Convention. Fournir les fonds requis pour mettre en œuvre les résolutions et les décisions et atteindre les buts et les objectifs de la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013* est un objectif qui va en ce sens.
4. Autrefois, seuls les coûts administratifs de base du Secrétariat, de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (le Comité permanent et les autres Comités CITES) étaient financés sur le fond d'affectation spéciale CITES, alors que le gros du travail du Secrétariat découlant des résolutions et des décisions dépendait de la disponibilité de fonds externes. Le programme de travail chiffré proposé pour 2009 à 2011 englobe toutes les ressources requises pour la réalisation du programme de travail du Secrétariat pour ces trois années, y compris celles qui dépendaient traditionnellement de fonds externes.
5. Le programme de travail chiffré proposé vise à répondre aux importants besoins suivants:
  - a) Premièrement, il constituera un lien direct entre les décisions de la Conférence des Parties concernant l'avenir de la Convention à moyen terme – c'est-à-dire sur son rôle dans la conservation de la faune et de la flore sauvages et ses avantages pour le développement des hommes – et les ressources nécessaires pour les appliquer et atteindre les buts et les objectifs adoptés.
  - b) Deuxièmement, il sera pour les Parties un outil leur permettant d'établir les priorités parmi les décisions financières et de les adopter, et il améliorera la transparence des coûts liés aux activités du Secrétariat et à l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et d'autres sessions.
  - c) Troisièmement, sera pour les Parties un outil leur permettant de vérifier comment leurs contributions ont été, et seront, utilisées, et si les résultats escomptés de ces activités ont été atteints.

- d) Quatrièmement, il donnera aux Parties – aux pays en développement en particulier – une vue d'ensemble réelle des activités de renforcement des capacités et de l'appui à attendre du Secrétariat pendant les trois ans en question, au lieu, comme c'était le cas jusqu'à présent, de susciter de nombreuses attentes en adoptant des décisions "sous réserve de fonds externes disponibles" jamais concrétisés.
- e) Enfin, la nouvelle méthode proposée pour la gestion des ressources facilitera l'identification des activités isolées pour lesquelles des sources autres que le fond d'affectation spéciale CITES peuvent être trouvées et pour lesquelles des Parties et autres donateurs peuvent prendre des engagements à la session de la Conférence des Parties.

#### Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

- 6. L'annexe 1 présente le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011. Le Secrétariat l'actualisera en fonction des propositions de résolutions et de décisions soumises à la CdP14.
- 7. Le programme de travail chiffré proposé pour le Secrétariat est présenté en plusieurs parties organisées selon les buts et les objectifs du projet de *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*. Dans chaque partie, les activités sont décrites, les résultats escomptés sont indiqués et une estimation des ressources requises pour la réalisation de chaque activité des objectifs est faite. Les coûts recouvrent les activités des objectifs qui sont réalisées par le personnel et d'autres personnes:
  - a) le coût de chaque membre du personnel est ventilé entre toutes les activités auquel il participe;
  - b) les coûts afférant à d'autres personnes concernent, entre autres, les consultants, les services contractuels, les voyages, les réunions, les ateliers, la formation et les publications. Les dépenses de fonctionnement telles que les coûts d'entretien des bureaux, la communication, les fournitures, le matériel informatique et autres sont présentés séparément. La direction et la gestion exécutives apparaissent elles aussi dans la partie distincte.
- 8. Tout en examinant le programme de travail chiffré proposé pour le Secrétariat, les Parties ont ainsi l'occasion d'établir les priorités parmi les activités et de décider lesquelles devraient être financées sur le fond d'affectation spéciale CITES par leurs quotes-parts et quelles activités approuvées dépendront de fonds externes.

#### Besoins de ressources

- 9. Un tableau résumé sur les coûts et les besoins requis pour les buts et les objectifs est présenté à l'annexe 2. L'annexe 3 indique les ressources du Secrétariat au niveau de l'organisation et du personnel, alors que l'annexe 4 indique les changements proposés au niveau du personnel. Le montant total des ressources du programme requises pour 2009-2011. Les coûts d'appui au programme sont de 32.144.725 USD; le programme de travail proposé, quant à lui, implique une augmentation importante des ressources financières par rapport au montant budgété pour 2006-2008. Toutefois, les deux ne sont pas comparables. Cette augmentation est nécessaire pour mettre en œuvre les décisions de la Conférence des Parties.
- 10. Les principales raisons de l'augmentation des besoins budgétaires pour 2009-2011 par rapport à ceux de 2006-2008, qui ne couvrent que les coûts administratifs de base, sont les suivantes:
  - a) Les coûts salariaux standards de 2007 pour le lieu d'affectation de Genève suivent la politique budgétaire de l'ONU et ont été relevés de 4,5% par an dans le calcul des coûts en personnel en 2009-2011. L'annexe 5 indique ces chiffres standards. L'augmentation des coûts en personnel ne correspond pas à une augmentation des salaires mais à une compensation de l'inflation et de la fluctuation des taux de change, ces deux éléments étant inclus dans les coûts en personnel de l'ONU.
  - b) L'inclusion du financement intégral du poste P-3 du chargé du réseau d'information, dont 50% sont actuellement financés sur le fond d'affectation spéciale CITES et 50% sur les 13% de coûts d'appui au programme perçus sur les fonds externes.

- c) La création de cinq nouveaux postes de niveau P-3 de la catégorie professionnelle afin de mener à bien des activités à long terme dans des domaines prioritaires. Ces postes sont décrits dans l'annexe 6.
  - d) L'ajustement des coûts des services pour l'organisation des sessions de la Conférence des Parties, du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. L'augmentation considérable du volume de documents pour ces sessions, en particulier, nécessite une augmentation substantielle des ressources allouées à la traduction.
  - e) L'ajustement des dépenses de fonctionnement des bureaux.
  - f) L'inclusion dans les dépenses de base d'activités dépendant traditionnellement de fonds externes dans des domaines prioritaires tels que le renforcement des capacités, la lutte contre la fraude, l'appui législatif et scientifique, ainsi que le financement requis pour la participation des pays en développement à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.
11. La diminution importante du budget du Secrétariat ces dernières années ne permet pas de réaliser d'autres économies sans compromettre l'efficacité et la qualité des services aux Parties, en particulier aux pays en développement; d'éventuelles autres économies impliqueraient une réduction d'un personnel du Secrétariat déjà en sous-effectif.

#### Financement du programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

12. Le total des contributions demandées aux Parties pour 2009-2011 se monte à 32.144.725 USD.
13. Un barème des contributions indicatif est présenté à l'annexe 7. Conformément à la résolution Conf. 13.1, le Secrétariat applique le barème des quotes-parts actuel de l'ONU pour la répartition des dépenses de l'ONU adopté à la 61<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale le 22 décembre 2006. Le barème de l'ONU a été corrigé pour tenir compte du fait que tous les membres de l'ONU ne sont pas Parties à la Convention.
14. Ces dernières années, le solde accumulé du fond d'affectation spéciale CITES a été réduit systématiquement pour compenser la différence entre le budget approuvé (dépenses) et les contributions payées. Ces dernières années, le taux de dépenses a varié entre 98,5 et 99,6% du budget approuvé alors que le taux de paiement moyen des contributions dues pour ces années n'était que de 90%. Il faut souligner que le versement complet et à temps des contributions acceptées par les Parties pour 2009-2011 revêtira une importance capitale pour l'application de la Convention et le fonctionnement correct de son Secrétariat.

#### Projet de résolution sur le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

15. Un projet de résolution sur le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011, comportant un mandat révisé pour le fond d'affectation spéciale CITES, est présenté à l'annexe 8.

Programme de travail chiffré du secrétariat pour 2009 à 2011

**But 1**

**Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude**

**Objectif 1.1**

Les Parties remplissent leurs obligations découlant de la Convention par le biais de politiques, d'une législation et de procédures appropriées.

Indicateurs

Toutes les Parties ont des politiques, une législation et des procédures appropriées pour appliquer la Convention.

Un grand nombre de Parties ont entrepris des évaluations de leurs politiques en matière de commerce des espèces sauvages, conformément à la décision 13.74

Les Parties ont des programmes de gestion pour la conservation des espèces CITES et le rétablissement des espèces inscrites à l'Annexe I afin qu'elles ne remplissent plus les critères biologiques d'inscription à cette annexe

Toutes les Parties ont des organes de gestion, des autorités scientifiques et des services de lutte contre la fraude pleinement opérationnels et ayant les compétences et les moyens nécessaires pour remplir correctement leur obligations découlant de la Convention.

Les avis d'acquisition légale sont établis sur la base d'une documentation correcte et de preuves.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Réaliser le projet sur les législations nationales (fournir une analyse de leur législation et une assistance aux Parties et territoires qui n'ont pas une législation adéquate); préparer des textes législatifs et des matériels juridiques pour le site web de la CITES	Des projets de lois et une législation; une législation adéquate adoptée par 60 Parties et territoires; des rapports à ce sujet au Comité permanent et à la CdP; des informations légales fournies pour le site web	Interne (fonds pour des missions dans des pays et une consultation d'un mois)	112,661	35,000	99,057	30,000	123,029	30,000	429,748	429,748		
Compiler des rapports annuels et bisannuels reçus des Parties; préparer des analyses et les commenter; vérifier le respect des dispositions; mettre au point et gérer un système axé sur le web pour toutes les données des rapports; trouver des moyens de réduire la charge de travail qu'impliquent l'établissement des rapports	Un tableau à jour sur les rapports soumis; un système interactif axé sur le web; moins de rapports spéciaux et plus de rapports annuels et bisannuels soumis; des activités conjointes sur des rapports harmonisés; des rapports au Comité permanent et à la CdP	Interne/externe (PNUE-WCMC)	65,041	200,000	67,968	150,000	71,026	150,000	704,034	704,034		
Aider les Parties à répondre aux besoins indiqués dans les rapports bisannuels (examen ou modification des politiques ou des législations; orientations législatives sur les dérogations et autres questions d'application; assistance pour les dispositions institutionnelles et les procédures administratives)	Des législations examinées; des projets d'amendements législatifs et des amendements adoptés; un matériel d'orientation spécialisé; des avis fournis à certaines Parties	Interne (fonds pour des missions dans des pays)	35,739	10,000	37,348	10,000	39,028	10,000	142,115	142,115		
Créer et mettre à jour régulièrement une base de données sur le respect de la Convention qui indique comment il est appliqué par les Parties, et qui est reliée à d'autres bases de données pertinentes au Secrétariat	Une plus grande transparence, un traitement plus facile et plus cohérent des questions de respect de la Convention	Interne (fonds pour une consultation de trois mois)	21,231	50,000	22,186	0	23,184	0	116,601	116,601		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Fournir des avis généraux, légaux et sur les politiques; aider les Parties à interpréter la Convention; proposer des résolutions et des décisions visant à clarifier et à simplifier l'application de la Convention	Des avis fournis sur des protocoles d'accord sur la coopération institutionnelle et la réalisation de projets et sur d'autres questions générales légales ou sur les politiques; une assistance fournie à 20+ Parties par an sur l'interprétation de la Convention; des projets de résolutions et de décisions	Interne	28,213	0	29,482	0	42,104	0	99,799	99,799		
Déterminer les besoins des organes de gestion et leur fournir des informations et une formation couvrant, entre autres choses, les pratiques de gestion des espèces sauvages, y compris l'élevage en captivité et la reproduction artificielle; les avis d'acquisition légale; le suivi du commerce, les rapports et l'analyse des données sur le commerce; la gestion des quotas; les devoirs et les obligations des organes de gestion CITES; l'échange d'expériences avec les autres organes de gestion; et la recherche des bonnes pratiques	Un rapport d'évaluation sur les compétences et les ressources disponibles dans chaque organe de gestion et sur la nécessité d'un renforcement des capacités; l'incorporation de matériels dans le collège virtuel CITES. Une réunion des organes de gestions tenue dans chaque grande région exportatrice entre les CdP. La mise au point d'une série d'exemples de bonnes pratiques dans les avis d'acquisition légale et dans les programmes de gestion pour les grands groupes taxonomiques. Un forum sur le web pour faciliter l'échange d'informations. La création d'un programme de jumelage entre les organes de gestions des pays producteurs et des pays consommateurs. Des programmes de stages pour que des membres du personnel des organes de gestion passent du temps au Secrétariat	Interne (fonds pour une consultation d'un mois et organisation de réunions)	40,449	150,000	42,269	150,000	44,171	150,000	576,890	576,890		
Examiner le fonctionnement des autorités scientifiques. Au niveau subrégional, déterminer les principaux besoins techniques et de recherche des autorités scientifiques et créer des programmes d'appui ciblés. Cela inclut l'évaluation des besoins pour établir les avis de commerce non préjudiciable et les quotas, et la mise à disposition d'une assistance	Un rapport d'évaluation soumis à la CdP15 sur les compétences et les ressources disponibles au sein de chaque autorité scientifique. Détermination de la nécessité d'un renforcement des capacités et d'un appui, en particulier pour les Parties exportatrices	Interne/externe (fonds pour une étude théorique et visites de sites choisis)	70,607	75,000	50,896	5,000	68,885	5,000	275,388	275,388		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Fournir des informations et une formation aux autorités scientifiques, couvrant entre autres choses les pratiques de gestion des espèces sauvages; le suivi; les devoirs et les obligations des autorités scientifiques CITES; les avis de commerce non préjudiciable et la fixation des quotas; l'analyse des données sur le commerce, des orientations pratiques, une assistance en ligne pour le transfert des connaissances et des compétences	Un matériel pour la formation et le renforcement des capacités conduits par la CITES. Une réunion des autorités scientifiques tenue dans chaque grande région exportatrice entre les CdP. La mise au point d'une série d'exemples de bonnes pratiques pour les avis de commerce non préjudiciable et les programmes de gestion pour les groupes taxonomiques clés. Un forum sur le web pour faciliter l'échange d'informations	Interne/externe (fonds pour les voyages du personnel et l'organisation de réunions des autorités scientifiques)	49,249	200,000	45,776	100,000	74,830	130,000	599,855	599,855		
<b>Organiser et appuyer la 15e session de la Conférence des Parties (tenue présumée: mai 2010):</b> conclusion de l'accord avec le pays hôte; assistance au pays hôte; organisation du voyage des délégués parrainés; préparation, traduction et publication des documents; appui aux présidents avant et pendant la session; enregistrement des participants; aide aux participants en cas de problème; appui logistique; appui à la Conférence et à ses groupes de travail pendant et entre les sessions	La réussite de la session de la Conférence des Parties; documents de la session fournis dans les langues de travail	Interne (fonds pour les salaires et le voyage du personnel de conférence, traduction externe, logistique (855.000 USD) et participation des délégués parrainés à la CdP15 (750.000 USD))	288,534	0	967,383	1,605,000	5,945	0	2,866,862	2,866,862		
<b>Organiser et appuyer les 58e, 59e, 60e et 61e sessions du Comité permanent;</b> organisation du lieu de la session; organisation du voyage des délégués parrainés; préparation, traduction et publication des documents; appui au président avant et pendant la session; enregistrement des participants; aide aux participants en cas de problème; appui logistique; appui au Comité et à ses groupes de travail pendant et entre les sessions.	Les sessions du Comité permanent; documents des sessions fournis dans les langues de travail	Interne (fonds pour les salaires du personnel de conférence, traduction externe, logistique et voyage des membres du Comité permanent)	399,964	115,000	122,824	20,000	462,752	115,000	1,235,540	1,235,540		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Organiser la logistique et la documentation des 24e et 25e sessions du Comité pour les animaux, des 18e et 19e sessions du Comité pour les plantes et de toutes les autres réunions officielles de la CITES: contacts avec le pays hôte; organisation du lieu de la session; organisation du voyage des délégués parrainés; préparation, traduction et publication des documents; enregistrement des participants; appui pour les activités intersessions des Comités	Les sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et autres réunions CITES officielles (groupes de travail, ateliers, séminaires, équipes spéciales, etc.); documents des sessions fournis dans les langues de travail	Interne (fonds pour les salaires du personnel de conférence, traduction externe, logistique et voyage des membres, logistique et voyage des membres des Comités estimés pour la tenue des sessions à Genève)	433,520	221,200	161,820	0	506,110	221,200	1,543,851	1,543,851		
Tenue, mise à jour et publication des documents de référence officiels CITES	Les publications officielles de la CITES: Annexes; réserves, liste des Parties, résolutions et décisions, Guide CITES, Liste des espèces CITES, Annexes et réserves CITES annotées, rapport annuel du Secrétariat, notifications aux Parties, répertoire CITES, registre des établissements d'élevage en captivité, registre des pépinières, registre des institutions scientifiques, base de données sur les quotas d'exportation, etc., tous mis à jour sur le site web de la CITES	Interne et externe (après la CdP15, contrat avec le PNUC/WCMC pour la production de la Liste des espèces CITES et des Annexes et réserves CITES annotées, design et impression externes, CD ROM, diffusion; les autres années, design et impression externes des publications)	302,051	25,000	429,401	95,000	361,268	25,000	1,237,720	1,237,720		
<b>Coût Total</b>			<b>1,847,259</b>	<b>1,081,200</b>	<b>2,076,411</b>	<b>2,165,000</b>	<b>1,822,333</b>	<b>836,200</b>	<b>9,828,403</b>	<b>9,828,403</b>		

**Objectif 1.2**

Les procédures administratives sont pratiques, à jour et faciles à suivre.

Indicateurs

Les Parties ont adopté, après consultation des parties prenantes, une procédure standard pour la délivrance des permis garantissant que ceux-ci sont délivrés en temps voulu

Les Parties ont, autant que possible, établi des systèmes électroniques pour gérer les informations, délivrer les permis, marquer les spécimens et générer les rapports annuels, bisannuels et autres.

Les Parties recourent le plus possible aux procédures simplifiées prévues dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP13).

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Aider les Parties dans l'adoption de procédures normalisées, sûres et rationalisées pour la délivrance des permis, y compris: appui pour la rédaction de procédures écrites pour les permis; mise à disposition de timbres et de permis de sécurité; enregistrement et diffusion de spécimens de documents CITES et enregistrement des spécimens de signatures; réponse aux questions sur les permis; et aide au marquage et à l'étiquetage des spécimens	Une assistance directe fournie dans la mise au point de procédures écrites pour les permis; la recherche et la communication des bonnes pratiques en matière de permis; des timbres et des permis fournis aux Parties sur demande; de nouveaux documents ajoutés dans les dossiers du Secrétariat et fournis dans des notifications; de nouvelles signatures ajoutées dans les dossiers du Secrétariat; des réponses apportées aux questions des Parties; des étiquettes reçues par les Parties sur demande; un projet de résolutions regroupées sur le marquage et l'étiquetage; l'incorporation du marquage et de l'étiquetage dans les systèmes de gestion des informations et des permis informatisés	Interne (fonds pour les projets nationaux, impression de timbres et de permis)	112,567	160,000	111,944	160,000	122,926	160,000	827,436	827,436		
Aider les Parties pour la délivrance informatisée des permis et les rapports	Des avis réguliers donnés à la CdP et au Comité permanent sur les nouvelles normes de transfert électronique des données sur le commerce et adaptation des formulaires de permis CITES pour le commerce électronique	Interne	32,246	10,000	33,697	10,000	35,213	10,000	131,155	131,155		
<b>Coût Total</b>			<b>144,812</b>	<b>170,000</b>	<b>145,640</b>	<b>170,000</b>	<b>158,139</b>	<b>170,000</b>	<b>958,591</b>	<b>958,591</b>		



**Objectif 1.3**

Les politiques nationales en matière de commerce des espèces sauvages vont dans le sens des politiques et des réglementations adoptées au niveau international

Indicateurs

Les résolutions de la Conférence des Parties sont appliquées par toutes les Parties de manière cohérente.

Les processus CITES multilatéraux réduisant pour les Parties la nécessité de recourir à des mesures internes plus strictes et à la formulation de réserves ont été développés.

Les Parties prennent des positions cohérentes concernant l'environnement et le commerce des espèces sauvages dans les instances internationales

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Promouvoir le recours à des processus multilatéraux à la CITES (par ex.: résolutions et décisions de la CdP nouvelles ou révisées, discussions et recommandations des Comités CITES et des groupes de travail) pour traiter les préoccupations suscitées par le commerce des espèces sauvages; continuer d'encourager l'établissement d'organismes multiagences ou de mécanismes au niveau national pour une meilleure cohérence des politiques, et recours à ces organismes et mécanismes	Un meilleur recours aux processus CITES; l'adaptation aux processus existants et aux nouveaux processus; plus de coopération et de solidarité entre les Parties; des prise de position plus cohérentes par les Parties dans diverses tribunes internationales; une réunion spéciale tenue à l'échelon mondial où toutes les régions sont représentées	Interne (fonds pour une consultation de deux mois, réunion spéciale)	10,343	20,000	10,809	0	11,295	150,000	202,447	202,447		
<b>Coût Total</b>			<b>10,343</b>	<b>20,000</b>	<b>10,809</b>	<b>0</b>	<b>11,295</b>	<b>150,000</b>	<b>202,447</b>	<b>202,447</b>		

**Objectif 1.4**

Les annexes reflètent correctement les besoins de conservation des espèces.

Indicateurs

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, appuyés par les Parties, examinent régulièrement les espèces inscrites aux annexes pour vérifier qu'elles sont inscrites de manière appropriée sur la base des critères agréés, et pour déterminer les espèces qui ne courent pas de risque du fait du commerce et dont le retrait des annexes pourrait être envisagé.

Une résolution précisant la procédure à suivre pour soumettre des propositions d'amendements concernant les espèces repérées au cours de cet examen a été adoptée

Il existe un mécanisme permettant d'évaluer régulièrement informations sur la biologie et le commerce des espèces non inscrites aux annexes qui font l'objet d'un commerce international important afin de déterminer si leur inscription aux annexes leur serait profitable.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Fournir assistance aux comités scientifiques pour l'examen périodique des annexes. Simplifier et accélérer le processus d'examen périodique	Examen régulier de l'examen périodique aux sessions des comités scientifiques. Une résolution révisée sur ce processus soumise à la CdP15	Interne	33,651	0	24,357	0	25,453	0	83,461	83,461		
Fournir en temps opportun des avis clairs aux Parties sur les propositions d'amendements aux annexes soumises à la CdP15	Des documents pour la Conférence	Interne	48,032		86,067	0	11,295		145,394	145,394		
Entreprendre une étude des espèces non inscrites aux annexes faisant l'objet d'une exploitation commerciale. Déterminer celles pour lesquelles le commerce international est le principal motif de l'exploitation commerciale dans les 10 prochaines années. Avec les comités scientifiques CITES, déterminer quelles agences ou institutions suivent le commerce et la situation des espèces non couvertes par la CITES, et collaborer avec elles pour le suivi du commerce d'espèces non-CITES et de ses effets	Une évaluation. Un rapport au Comité permanent et la préparation de propositions d'inscription aux annexes CITES. La recherche de sources d'informations sur le commerce d'espèces non couvertes par la CITES, et des partenariats créés avec les agences et les institutions pertinentes	Interne/externe (fonds pour une étude de la portée et le voyage du personnel)	63,573	150,000	58,569	15,000	79,178	15,000	381,319	381,319		
<b>Coût Total</b>			<b>145,257</b>	<b>150,000</b>	<b>168,993</b>	<b>15,000</b>	<b>115,926</b>	<b>15,000</b>	<b>610,175</b>	<b>610,175</b>		

**Objectif 1.5**

Les avis de commerce non préjudiciable reposent sur des informations scientifiques solides.

Indicateurs

La Conférence des Parties a adopté des lignes directrice sur l'émission des avis de commerce non préjudiciable avec des orientations sur des groupes taxonomiques particuliers. La réunion d'informations sur les espèces dans le commerce, par le biais d'études sur le terrain et de programmes de suivi, a été renforcée.

Les avis de commerce non préjudiciable sont établis sur la base d'informations scientifiques solides et pertinentes, et d'une évaluation des risques appropriée.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Faciliter et gérer l'étude du commerce important	Un échange d'informations, des rapports sur la situation d'espèces clés, une évaluation de l'application des recommandations des comités. Des rapports réguliers aux comités CITES	Interne/externe (fonds pour une étude théorique d'espèces faisant l'objet d'un commerce important)	116,551	100,000	121,796	105,000	133,222	110,000	686,569	686,569		
Préparer des programmes de gestion dans les Etats des aires de répartition pour toutes les espèces repérées comme nécessitant des mesures correctives dans le cadre de l'étude du commerce important	Des modèles de programmes de gestion pour des espèces de l'Annexe II. Une assistance aux Etats des aires de répartition dans la prise de mesures pour améliorer l'application de l'Art. IV pour les espèces sélectionnées dans le cadre de l'étude du commerce important	Interne/externe	95,998	250,000	100,318	250,000	114,586	250,000	1,060,901	1,060,901		
Appuyer les programmes sur des espèces particulières conçus pour améliorer l'application de la CITES, en particulier pour les espèces de l'Annexe II sélectionnées par la CdP (actuellement les requins, les esturgeons, la saiga, les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, l'acajou et le bois d'agar)	Un appui aux Parties, des rapports aux comités scientifiques et au Comité permanent	Interne/externe (fonds pour des études par des experts et voyages du personnel)	57,637	200,000	69,564	200,000	99,689	200,000	826,889	826,889		
<b>Coût Total</b>			<b>270,186</b>	<b>550,000</b>	<b>291,678</b>	<b>555,000</b>	<b>347,496</b>	<b>560,000</b>	<b>2,574,360</b>	<b>2,574,360</b>		

**Objectif 1.6**

Les Parties coopèrent dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées

**Indicateurs**

Des plans de rétablissement concertés sont en place pour les populations partagées d'espèces de l'Annexe I.

Des plans de gestion concertés sont en place pour les populations partagées d'espèces de l'Annexe II.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
En conjonction avec la CEM, déterminer quelles espèces CITES sont migratrices ou partagées entre des Etats d'aires de répartition. Identifier les parties prenantes régionales et les agences nationales, régionales et interrégionales pertinentes susceptibles de collaborer à des programmes régionaux ou de les appuyer et de s'accorder sur des buts et des activités de gestion conjointes. Elaborer et appliquer des modèles de programmes de coopération régionale pour les populations partagées. S'appuyer sur l'expérience acquise avec le programme MIKE, élaborer un programme pour assurer plus largement une assistance à long terme aux Etats des aires de répartition ayant des ressources partagées, et la collaboration avec ces Etats. Promouvoir le recours à une approche biogéographique pour la fixation des quotas. Appuyer la préparation de programmes de gestion régionaux et interrégionaux	Un rapport au Comité permanent et à la CdP. La coopération entre les Parties dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées et l'établissement des quotas d'exportation. La réalisation en cours de cinq programmes pilotes. Des expériences partagées par des Parties sur des plans de gestion du même groupe d'espèces, une meilleure coopération entre les organes de gestion et les autorités scientifiques concernés	Interne/externe (fonds pour l'assistance d'experts pour élaborer des modèles de programmes, et pour les voyages du personnel)	91,781	200,000	88,046	200,000	100,227	200,000	880,053	880,053		
Gérer et coordonner le programme MIKE	La mise en œuvre des composantes de MIKE sur le renforcement des capacités et sur le suivi et l'analyse des données	Interne	19,275		20,143		21,049		60,467	60,467		
Diriger l'Unité centrale de coordination de MIKE depuis le Secrétariat (à partir d'avril 2011)	La poursuite du programme MIKE après la fin du financement par la CE; le fonctionnement de l'Unité centrale de coordination de MIKE et des autres programmes	Interne; financement requis à partir d'avril 2011	0		0		296,485	200,000	496,485	496,485		
<b>Coût Total</b>			<b>111,056</b>	<b>200,000</b>	<b>108,188</b>	<b>200,000</b>	<b>417,761</b>	<b>400,000</b>	<b>1,437,005</b>	<b>1,437,005</b>		

**Objectif 1.7**

Les Parties mettent en œuvre la Convention pour réduire le commerce illégal des espèces sauvages.

Indicators

Chaque Partie a établi un réseau national de coordination de la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages où sont représentés tous les organes de lutte contre la fraude pertinents

Des dispositifs ont été mis au point pour mieux comprendre l'ampleur et les tendances du commerce illégal des espèces très demandées et pour évaluer l'efficacité des mesures correspondantes de lutte contre la fraude.

Il existe une coopération entre les agences de lutte contre la fraude nationales, régionales et internationales et les autorités CITES pour lutter effectivement contre le commerce illégal des espèces de la faune et de la flore sauvages.

Les Parties ont renforcé la lutte contre la fraude qu'elles mènent au titre de la Convention de manière que les sanctions prises à l'encontre des contrevenants correspondent à la gravité du délit.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Communiquer aux Parties des informations et des avis sur les bonnes pratiques en mettant l'accent sur les approches multiagences et les unités spécialisées	Les questions pertinentes sont indiquées dans les rapports aux comités scientifiques et à la CdP. Un grand séminaire sur la formation et sur la lutte contre la fraude est tenu dans une région entre les sessions de la CdP	Interne (fonds pour des missions dans des pays et pour l'organisation d'un séminaire)	17,870	100,000	26,539	0	19,514		163,923	163,923		
Fournir systématiquement des orientations et des avis spécialisés aux Parties et aux agences de lutte contre la fraude, au niveau stratégique international mais aussi aux niveaux régional, subrégional et national, en mettant l'accent sur les questions pratiques en général, sur des espèces particulières, et au cas par cas	Des alertes CITES; des rapports aux comités scientifiques et à la CdP. Une meilleure capacité des Parties à lutter contre le commerce illicite	Interne	232,305	0	205,411	0	253,683	0	691,399	691,399		
Continuer de coordonner les équipes spéciales CITES de lutte contre la fraude pour réagir face à des questions relatives à des espèces particulières et au commerce illicite	Un plus grand nombre de renseignements réunis, analysés et diffusés et des orientations proposées	Interne (fonds pour des missions et pour l'organisation de réunions des équipes spéciales)	17,870	40,000	18,674	45,000	19,514	50,000	191,057	191,057		
Convoquer une réunion du groupe CITES d'experts sur la lutte contre la fraude entre les CdP pour qu'il examine en priorité l'efficacité des mesures de lutte contre la fraude prises par les milieux CITES, l'amélioration de la quantification du commerce illicite, et le commerce important – en particulier celui portant sur des espèces de l'Annexe I	Des rapports stratégiques et des orientations fournis à la CdP	Interne (fonds pour l'organisation d'une réunion du groupe CITES d'experts sur la lutte contre la fraude)	0	0	10,809	40,000	0	0	50,809	50,809		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Entreprendre des missions de vérification et d'évaluation des besoins techniques et de lutte contre la fraude pour des questions relatives à des espèces particulières et au commerce illicite. Ces missions seront liées à des séminaires de formation et de renforcement des capacités dans les pays	Des rapports assortis de recommandations soumis aux Parties, au Comité permanent et à la CdP	Interne (fonds pour des missions de vérification et des séminaires)	35,739	30,000	37,348	35,000	39,028	40,000	217,115	217,115		
Maintenir et élargir les contacts avec les réseaux internationaux, régionaux et subrégionaux de lutte contre la fraude tels qu'Interpol, l'OMD, l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka et l'ANASE-WEN	De nouveaux réseaux régionaux, subrégionaux et nationaux de lutte contre la fraude mis en place. Des projets stratégiques et opérationnels conjoints entrepris	Interne (fonds pour des missions)	35,739	20,000	37,348	25,000	39,028	30,000	187,115	187,115		
<b>Coût Total</b>			<b>339,523</b>	<b>190,000</b>	<b>336,128</b>	<b>145,000</b>	<b>370,767</b>	<b>120,000</b>	<b>1,501,418</b>	<b>1,501,418</b>		

**Objectif 1.8**

Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.

Indicateurs

Des programmes de renforcement des capacités ont été élaborés pour former les formateurs.

Toutes les Parties donnent, s'il y a lieu en collaboration avec le Secrétariat, à leur personnel chargé de l'application de la CITES l'accès à une formation adéquate et à des moyens d'information.

Des programmes de formation nationaux et régionaux sont en place, couvrant tous les aspects de l'application de la CITES, y compris les avis de commerce non préjudiciable, la délivrance des permis et la lutte contre la fraude

Le Secrétariat joue un rôle actif dans la coordination de la production de matériels d'identification pour assurer la cohérence et empêcher les doubles emplois.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Echanger des informations et des expériences entre les autorités CITES et entre elles et le Secrétariat pour maximiser le transfert des connaissances et des compétences; échanger des expériences et déterminer les meilleures pratiques	La promotion d'un programme de jumelage entre les autorités des pays producteurs et des pays consommateurs et un programme de stages pour que des membres du personnel CITES national passe du temps au Secrétariat (l'accent étant mis initialement sur les autorités scientifiques)	Interne	14,376	0	15,023	0	15,699	0	45,098	45,098		
Créer, concevoir, produire et diffuser des matériels CITES sur le renforcement des capacités et des cours de formation sur CD-ROM et autres formats électroniques, et produire un manuel de formation, tous dans les langues de travail de la Convention	Un dossier général sur la formation actualisé annuellement. Des cours avancés sur: les permis et certificats, l'utilisation des spécimens confisqués, les dérogations et autres dispositions spéciales, les avis de commerce non préjudiciable, la fixation des quotas, l'identification des spécimens, et l'analyse des données CITES. La préparation de matériels sur la formation, par pays et/ou par thème. Le manuel de formation actualisé régulièrement	Interne (fonds pour la production, la traduction et la diffusion)	140,182	55,000	120,658	40,000	153,082	50,000	558,922	558,922		
Poursuivre le développement et la publication du manuel d'identification CITES	Le manuel d'identification révisé et mis à jour pour une utilisation par le profane au niveau national, régional et mondial dans les langues de travail; création ou révision (uniquement par voie électronique) de fiches sur 100 taxons par an	Interne	32,118	50,000	33,563	50,000	35,074	50,000	250,755	250,755		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Dispenser une formation CITES dans le monde entier sur demande (college virtuel CITES) en utilisant les nouvelles technologies de l'information	Une formation interactive sur la CITES via le web – le college virtuel CITES – offrant des cours en ligne de plusieurs niveaux (apprentissage en ligne), liée à une qualification académique, pour construire et développer la capacité nationale d'appliquer la CITES, pour un maximum de 3000 participants par an	Interne/externe (partenariats académiques)	178,117	350,000	161,068	350,000	194,509	350,000	1,583,694	1,583,694		
Lancer des initiatives pour le renforcement des capacités au niveau régional ou national et/ou fournir une assistance à cet effet	Quatre ateliers par an; assistance financière et en matériel aux activités externes conduites par les Parties	Interne (fonds pour l'organisation d'ateliers)	68,713	250,000	60,997	250,000	75,037	250,000	954,747	954,747		
Former les formateurs	Mise à disposition des compétences CITES en matière de formation et de facilitation, et de matériels de formation	Interne	24,719	10,000	25,831	10,000	26,994	10,000	107,544	107,544		
Créer, concevoir, produire et diffuser des matériels CITES sur le renforcement des capacités pour les agences de lutte contre la fraude	Des cours actualisés pour les agences de lutte contre la fraude, les douanes et les instances judiciaires	Interne (fonds pour la production, la traduction et la diffusion)	50,115	15,000	52,370	15,000	54,727	15,000	202,213	202,213		
Fournir une assistance aux programmes conjoints avec les AME sur le renforcement des capacités et la sensibilisation (par ex. douanes vertes)	Des matériels de formation, une assistance à la formation (participation aux programmes conjoints avec les AME)	Interne	32,246	10,000	33,697	10,000	35,213	10,000	131,155	131,155		
Améliorer la coordination au plan national de la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages en recherchant les enseignements à tirer des affaires judiciaires menées à bien ou non (et en fournissant une assistance directe) et en diffusant ces enseignements, à l'intention des autorités CITES, des cadres juridiques, des procureurs et des juges; organiser un colloque mondial durant la période triennale pour les cadres juridiques, les procureurs et les juges	Des avis écrits spécifiques; la compilation et la diffusion de cas de droit et d'expériences; l'organisation d'un colloque	Interne/externe (programme judiciaire PNUE/UICN; fonds pour une consultation de deux mois et un colloque)	17,870	25,000	18,674	0	19,514	150,000	231,057	231,057		
<b>Coût Total</b>			<b>558,456</b>	<b>765,000</b>	<b>521,882</b>	<b>725,000</b>	<b>609,848</b>	<b>885,000</b>	<b>4,065,186</b>	<b>4,065,186</b>		



**But 2**  
Assurer la base financière de la Convention

**Objectif 2.1**  
Les moyens financiers sont suffisants pour garantir la pleine application de la Convention.

Indicateurs

Les Parties recouvrent autant que possible les coûts de l'application de la Convention.

Des mesures appropriées sont mises en œuvre concernant les Parties qui, de manière répétée, n'ont pas rempli leur obligation de verser leur quote-part au fonds d'affectation spéciale.

Lorsqu'elle adopte des résolutions et des décisions, la Conférence des Parties détermine comment leur application sera financée.

L'examen des sources de financement supplémentaire pour l'application de la CITES aux niveaux national et international porte également sur les sources non traditionnelles.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Elaborer des concepts de projets et réunir des fonds pour des activités non financées sur le fonds d'affectation spéciale CITES	Toutes les activités non financées sur le fonds d'affectation spéciale sont financées, et les relations avec les donateurs sont maintenues	Interne (fonds pour des visites officielles à des pays donateurs)	236,203	40,000	200,486	40,000	257,939	40,000	814,628	814,628		
Réaliser, gérer, suivre et évaluer des activités et des projets non financés sur le fonds d'affectation spéciale	Les projets et les activités non financés sur le fonds d'affectation spéciale sont réalisés, gérés, suivis et évalués selon les normes de l'ONU	Interne	60,448	5,000	63,168	5,000	66,011	5,000	204,627	204,627		
<b>Coût Total</b>			<b>296,651</b>	<b>45,000</b>	<b>263,654</b>	<b>45,000</b>	<b>323,950</b>	<b>45,000</b>	<b>1,019,255</b>	<b>1,019,255</b>		

**But 3**

Veiller à ce que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et s'appuient mutuellement

**Objectif 3.1**

Le financement et la réalisation conjointe de projets de conservation touchant à la CITES grâce à des mécanismes financiers internationaux et à des institutions pertinentes augmentent sensiblement

Indicateurs

Des projets touchant à la CITES contribuant à réduire la pauvreté et à assurer des moyens d'existence aux communautés locales ont été élaborés.

Des instruments économiques et sociaux sont en place pour que le commerce des espèces sauvages procure aux communautés locales et à la conservation des bénéfices proportionnés à la valeur des spécimens commercialisés.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Continuer de coopérer avec la CNUCED/Biotrade et l'initiative gouvernements/ONG sur les moyens d'existence; aider les Parties intéressées à élaborer et à appliquer des projets nationaux; compiler et diffuser des expériences globales nationales (par ex., en évaluant les effets économiques et sociaux et les effets de l'application de la CITES, en promouvant une utilisation des espèces sauvages ou des établissements de production qui impliquent les communautés locales et leur sont profitables, en incitant à l'application de la Convention, en réalisant des analyses coûts/bénéfices et en réinvestissant dans la conservation les émoluments administratifs ou les amendes); mettre au point un outil d'information pour le site web donnant des informations aux Parties sur la chaîne de valeur et l'appréciation des espèces CITES	Des protocoles d'accord concertés et/ou des plans de travail conjoints; des considérations sur les moyens d'existence incorporées dans les processus CITES; une participation mutuelle dans les réunions ou les ateliers pertinents; des projets nationaux établis dans six pays; des expériences réunies et partagées; des outils d'information basés sur le web; des chaînes de valeur, des formules et des analyses d'appréciation et des quantités disponibles via le site web	Interne/externe (CNUCED-Biotrade, Centre sur le commerce international, initiative sur les moyens d'existence, les associations de communautés locales ou de populations indigènes; une consultation de trois mois, des fonds pour des projets nationaux)	30,106	200,000	31,461	150,000	32,877	100,000	544,443	544,443		
<b>Coût Total</b>			<b>30,106</b>	<b>200,000</b>	<b>31,461</b>	<b>150,000</b>	<b>32,877</b>	<b>100,000</b>	<b>544,443</b>	<b>544,443</b>		

### Objectif 3.2

La CITES est mieux connue et elle est vue comme l'instrument mondial approprié pour garantir la durabilité du commerce des espèces sauvages.

#### Indicateurs

Une stratégie de communication est élaborée, s'il y a lieu avec d'autres AME, pour communiquer des informations concises, exactes et objectives sur la Convention et ses réalisations.

Une liste des réalisations de la CITES a été établie et des enseignements ont été tirés.

Les permis CITES font office de certification de commerce durable.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Préparer une stratégie et des outils de communication pour améliorer la visibilité, l'exactitude et l'objectivité des informations CITES et des réalisations accomplies au titre de la Convention; répondre aux médias; gérer les relations avec la presse pour les sessions CITES (CdP, Comité permanent, Comité pour les animaux, Comité pour les plantes); suivre la couverture par les médias et déterminer les bonnes pratiques; mieux faire comprendre la Convention au public, aux commerçants, aux médias, aux étudiants, aux chercheurs et aux ONG et mieux les sensibiliser à la CITES	L'intégration de la stratégie de communication dans le travail fait par le Secrétariat et les Parties, aidée par un doublement au niveau national; des réunions organisées avec les médias; des vidéos, affiches et brochures conçues, produites et diffusées; des réponses apportées aux questions des médias; l'accréditation de la presse, des points de presse, des communiqués de presse, des dossiers de presse, des interviews, une liste de journalistes, des archives de photos, des films, des coupures de presse, des articles de journaux; des présentations sur la CITES, des matériels et des outils de sensibilisation	Interne/externe (PNUE/DEC, sociétés de médias publiques ou privées, fonds pour la conception, la production et la diffusion de produits chaque année)	25,396	150,000	26,539	150,000	27,733	150,000	529,668	529,668		
Tenir à jour et développer le site web de la CITES en utilisant davantage la plate-forme de bases de données incluant les archives CITES, les documents et listes de référence officiels, le collège virtuel CITES, les activités et programmes thématiques (législation et respect de la Convention, science, lutte contre la fraude, renforcement des capacités), des fiches de faits par pays, le <i>listserver</i> , les alertes et les forums de discussion, examen général du site web après la CdP15 avec élimination des problèmes	Une amélioration constante du site web de la CITES pour répondre aux besoins des Parties, dans les langues de travail, et avec des orientations aux commerçants	Interne (fonds pour une consultation pour établir des fiches de faits par pays et pour que des programmeurs développent les fonctions du site web)	160,976	40,000	178,070	0	332,634	20,000	731,679	731,679		
Mettre au point un programme pour trouver et diffuser des exemples de commerce durable; encourager l'utilisation du logo CITES comme indicateur de commerce durable	Des exemples de commerce durable diffusés; un meilleur accès au marché; une meilleure sensibilisation; l'utilisation du logo CITES comme indicateur de commerce durable	Interne/externe (ISO, fonds pour une consultation d'un mois et des missions dans des pays)	22,580	50,000	23,596	30,000	24,657	30,000	180,833	180,833		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Sensibiliser le public, les commerçants, les étudiants, les chercheurs et les ONG à la Convention	Des matériels et des outils de sensibilisation à la CITES	Interne /externe	30,163	5,000	31,520	5,000	32,939	5,000	109,622	109,622		
<b>Coût Total</b>			<b>239,115</b>	<b>245,000</b>	<b>259,724</b>	<b>185,000</b>	<b>417,963</b>	<b>205,000</b>	<b>1,551,802</b>	<b>1,551,802</b>		

### Objectif 3.3

Des alliances stratégiques avec les organisations environnementales et commerciales sont forgées.

#### Indicateurs

Les buts, objectifs et principes communs de conservation de la biodiversité et ceux des accords multilatéraux sur l'environnement, des conventions, des accords et des associations sont intégrés.

Les programmes scientifiques et techniques de la Convention et ceux des partenaires techniques et autres organisations et agences compétentes, en particulier ceux des accords multilatéraux sur l'environnement, sont coordonnés.

La CITES a le statut d'observateur dans le forum de négociation commerciale officiel de l'Organisation mondiale du commerce et un mémorandum d'accord de coopération a été conclu entre les deux organismes.

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Elaborer et appliquer une stratégie scientifique et politique commune par les conventions touchant à la biodiversité pour mettre en œuvre l'accord de partenariat pour atteindre l'objectif de 2010 en évitant les redondances et les chevauchements et en augmentant la coopération concrète; promouvoir une coopération similaire au niveau national; continuer de collaborer avec le PNUE/ETB (sur l'étude des politiques sur le commerce des espèces sauvages et les questions touchant à l'OMC), la CNUCED (sur l'initiative Biotrade), la FAO (sur les questions scientifiques, techniques et légales touchant aux espèces aquatiques exploitées commercialement), l'OMC (sur le statut d'observateur et la coopération institutionnelle en matière d'environnement et de commerce), le CIT (sur la chaîne de valeur et les marchés pour le commerce CITES), l'OIBT (sur la gestion et le commerce des bois) et l'OCDE (sur les questions économiques et de développement)	L'application coordonnée et effective de l'accord de partenariat; la participation de la CITES aux réunions ou ateliers clés; davantage de coopération avec la CDB sur l'accès aux bénéfices et leur partage et sur les espèces exotiques envahissantes; de nouveaux examens des politiques en matière de commerce des espèces sauvages; des projets effectifs de Biotrade et plus d'appui et une meilleure interaction entre les autorités de Biotrade et de la CITES; une meilleure considération et le traitement des espèces aquatiques exploitées commercialement dans le cadre de la Convention; la poursuite de l'appui mutuel de la CITES et de l'OMC dans la prise de décisions et l'acceptation par l'OMC des mesures sur le commerce CITES; un appui technique du CIT et de l'OCDE obtenu et utilisé; l'expérience de la CITES reflétée dans les documents du PNUE, des AME et de l'ONU	Interne	17,870		18,674		19,514		56,057	56,057		

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Promouvoir la CITES auprès du secteur privé et développer des partenariats pour améliorer l'application de la Convention; établir ou maintenir des contacts avec les associations commerciales; développer les informations sur le site web de la CITES pour le secteur privé; coopérer avec le secteur privé à l'organisation d'une réunion en marge de la CdP15; aider les Parties intéressées à encourager la création d'associations commerciales nationales et obtenir un appui des chambres de commerce ou des conseils de promotion de l'exportation nationaux	Une plus grande sensibilisation et compréhension de la CITES par le secteur privé; des projets agréés et réalisés; la promotion nationale des associations commerciales; des outils pour le site web; une réunion pour le secteur privé en marge de la CdP15	Interne	35,550		29,284		38,821		103,655	103,655		
Elaborer une stratégie scientifique commune pour les AME touchant à la biodiversité, les organisations internationales et les principaux partenaires pour atteindre l'objectif de 2010 et au-delà en évitant les redondances et les chevauchements et en augmentant la coopération concrète	Des réunions régulières des secrétariats des AME touchant à la biodiversité et des présidents de leurs organes techniques subsidiaires facilitées. Des programmes conjoints développés avec la FAO, les ORGP pertinentes et l'OIBT. Des accords de partenariat établis avec l'UICN et d'autres organismes scientifiques	Interne (fonds pour les voyages du personnel)	97,901	15,000	102,307	15,000	112,855	15,000	358,064	358,064		
Améliorer l'utilisation pratique et l'acceptation des principes d'Addis-Abeba (PAA) en identifiant et en analysant les meilleures pratiques, en aidant les Parties qui souhaitent appliquer ces principes, en collaborant avec la CDB et d'autres, et en diffusant les résultats	La collaboration avec les Parties dans l'application des PAA. Des modèles de projets et des études de cas. Une large acceptation des PAA avec amélioration de leur utilité pratique	Interne (fonds pour une étude théorique et des produits de vulgarisation)	20,497	50,000	21,419	50,000	36,547	50,000	228,463	228,463		
Participer à la poursuite de l'élaboration et de l'utilisation d'indicateurs de durabilité et de perte de biodiversité, par ex. en continuant de collaborer au Partenariat sur les indicateurs de biodiversité de 2010 ou autres actions similaires conjointes. Compiler des informations sur le travail des autres AME sur l'élaboration d'indicateurs	L'établissement d'une série d'indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer l'efficacité des actions CITES	Interne/externe	21,902	50,000	30,753	50,000	32,137	50,000	234,793	234,793		
<b>Coût Total</b>			<b>193,720</b>	<b>115,000</b>	<b>202,437</b>	<b>115,000</b>	<b>239,875</b>	<b>115,000</b>	<b>981,032</b>	<b>981,032</b>		

Direction et gestion exécutives

Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Fournir une gestion globale du Secrétariat de manière que son travail soit cohérent et qu'il réponde aux besoins des Parties. Coordonner la réalisation des programmes de travail agréés au niveau des unités, planifier avec le personnel des unités la répartition et la coordination des tâches assignées	L'efficacité du Secrétariat dans l'obtention des résultats susmentionnés	Interne	438,040	0	426,430	0	478,351	0	1,342,821	1,342,821		
Coordonner la coopération internationale et promouvoir les synergies notamment par la participation aux sessions des organismes pertinents (comme la Conférence des Parties des AME, le Conseil directeur du PNUE etc.)	Des relations de travail effectives et concertées sont établies avec les autres institutions, et des résultats des activités concertées fournissant une valeur ajoutée	Interne	150,924	80,000	146,907	80,000	164,813	80,000	702,643	702,643		
Agir pour réduire l'impact environnemental des activités du Secrétariat CITES	Des indicateurs d'efficacité et de diminution de la consommation		5,444		5,689		5,945		17,077	17,077		
<b>Coût Total</b>			<b>594,408</b>	<b>80,000</b>	<b>579,025</b>	<b>80,000</b>	<b>649,108</b>	<b>80,000</b>	<b>2,062,542</b>	<b>2,062,542</b>		

Matériel de bureau et services

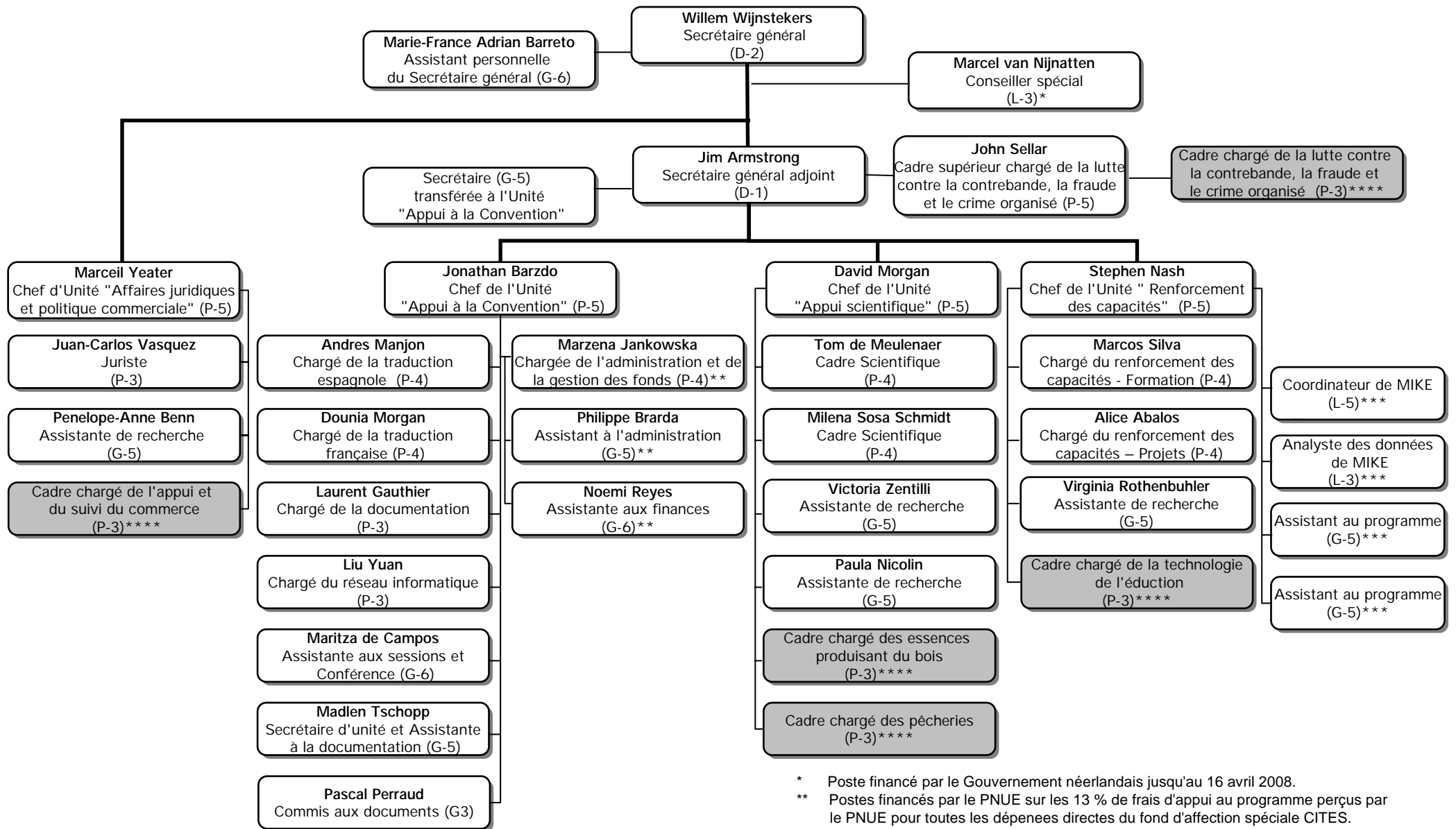
Activités	Résultats escomptés	Méthode d'application interne/externe	2009		2010		2011		Financement total requis	Source du financement		
			Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel	Coûts en personnel	Coûts autres que ceux en personnel		Fond d'affectation spéciale CITES	Financement externe de priorité A	Financement externe de priorité B
Fournir le matériel de bureau, y compris les matériels informatiques et les logiciels, les licences nécessaires, les meubles et les fournitures; louer et entretenir l'équipement, y compris les photocopieuses et le matériel de communication; régler les coûts de la location des bureaux, de l'électricité, du nettoyage et de la communication	Un appui logistique et administratif pour que le Secrétariat réalise efficacement son programme de travail	Prestataires de services externes		370,000		370,000		370,000	1,110,000	1,110,000		
<b>Coût Total</b>				<b>370,000</b>	<b>0</b>	<b>370,000</b>	<b>0</b>	<b>370,000</b>	<b>1,110,000</b>	<b>1,110,000</b>		

**Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011**  
**Tableau résumé des coûts et des besoins par buts et objectifs**  
**(en dollar US)**

		2009	2010	2011	TOTAL
<b>But 1</b>	<b>Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude</b>				
1.1	Les Parties remplissent leurs obligations découlant de la Convention par le biais de politiques, d'une législation et de procédures appropriées.	2.928.459	4.241.411	2.658.533	9.828.403
1.2	Les procédures administratives sont pratiques, à jour et faciles à suivre.	314.812	315.640	328.139	958.591
1.3	Les politiques nationales en matière de commerce des espèces sauvages vont dans le sens des politiques et des réglementations adoptées au niveau international.	30.343	10.809	161.295	202.447
1.4	Les annexes reflètent correctement les besoins de conservation des espèces.	295.257	183.993	130.926	610.175
1.5	Les avis de commerce non préjudiciable reposent sur des informations scientifiques solides.	820.186	846.678	907.496	2.574.360
1.6	Les Parties coopèrent dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées.	311.056	308.188	817.761	1.437.005
1.7	Les Parties mettent en œuvre la Convention pour réduire le commerce illégal des espèces sauvages.	529.523	481.128	490.767	1.501.418
1.8	Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.	1.323.456	1.246.882	1.494.848	4.065.186
	<b>Sous-total But 1</b>	<b>6.553.092</b>	<b>7.634.729</b>	<b>6.989.765</b>	<b>21.177.585</b>
<b>But 2</b>	<b>Assurer la base financière de la Convention</b>				
2.1	Les moyens financiers sont suffisants pour garantir la pleine application de la Convention.	341.651	308.654	368.950	1.019.255
	<b>Sous-total But 2</b>	<b>341.651</b>	<b>308.654</b>	<b>368.950</b>	<b>1.019.255</b>
<b>But 3</b>	<b>Veiller à ce que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et s'appuient mutuellement</b>				
3.1	Le financement et la réalisation conjointe de projets de conservation touchant à la CITES grâce à des mécanismes financiers internationaux et à des institutions pertinentes augmentent sensiblement.	230.106	181.461	132.877	544.443
3.2	La CITES est mieux connue et elle est vue comme l'instrument mondial approprié pour garantir la durabilité du commerce des espèces sauvages.	484.115	444.724	622.963	1.551.802
3.3	Des alliances stratégiques avec les organisations environnementales et commerciales sont forgées.	308.720	317.437	354.875	981.032
	<b>Sous-total But 3</b>	<b>1.022.941</b>	<b>943.623</b>	<b>1.110.714</b>	<b>3.077.277</b>
	<b>Direction et gestion exécutives</b>	<b>674.408</b>	<b>659.025</b>	<b>729.108</b>	<b>2.062.542</b>
	<b>Matériel de bureau et services</b>	<b>370.000</b>	<b>370.000</b>	<b>370.000</b>	<b>1.110.000</b>
	<b>Besoins du programme</b>	<b>8.962.091</b>	<b>9.916.031</b>	<b>9.568.537</b>	<b>28.446.659</b>
	<b>Coûts d'appui au programme (13%)</b>	<b>1.165.072</b>	<b>1.289.084</b>	<b>1.243.910</b>	<b>3.698.066</b>
	<b>Besoins totaux du programme</b>	<b>10.127.163</b>	<b>11.205.115</b>	<b>10.812.447</b>	<b>32.144.725</b>



# Organigramme proposé pour le Secrétariat CITES



- \* Poste financé par le Gouvernement néerlandais jusqu'au 16 avril 2008.
- \*\* Postes financés par le PNUE sur les 13 % de frais d'appui au programme perçus par le PNUE pour toutes les dépenses directes du fond d'affection spéciale CITES.
- \*\*\* Projets de postes financés par la Commission européenne jusqu'au 31 mars 2011.
- \*\*\*\* Nouveaux postes proposés.

**Tableau proposé indiquant le personnel du Secrétariat CITES pour 2009-2011 \***

SGO Bureau du Secrétaire général  
 ASFOC Chargé de la lutte contre la contrebande, la fraude et le crime organisé  
 CBU Unité "Renforcement des capacités"  
 CSU Unité "Appui à la Convention"  
 LATPU Unité "Affaire juridiques et politiques commerciale"  
 SSU Unité "Appui scientifique"

Catégorie et niveau des postes		SGO	CSU	CBU	ASFOC	LATPU	SSU	TOTAL	Nbre actuel de postes	Nouveaux postes
A.	Catégorie professionnelle									
	D-2	1	0	0	0	0	0	1	1	0
	D-1	1	0	0	0	0	0	1	1	0
	P-5	0	1	1	1	1	1	5	5	0
	P-4	0	2	2	0	0	2	6	6	0
	P-3	0	2	1	1	2	2	8	3	5
	P-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>5</b>
B.	Catégorie du service général	1	4	1	0	1	2	9	9	0
	<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>5</b>

\* Ce tableau n'inclut pas les quatre postes de l'Unité centrale de coordination de MIKE, qui sont financés par une contribution de la Commission européenne jusqu'au 31 mars 2011, ni les trois postes financés sur les 13% de frais d'appui au programme perçus par le PNUE.

**Chiffres standards utilisés pour calculer les coûts en personnel pour 2009-2011**

Catégorie et niveau du personnel		2007*	2009	2010	2011
A.	Catégorie professionnelle				
	D-2	235.220	256.866	268.425	280.504
	D-1	214.035	233.732	244.249	255.241
	P-5	189.430	206.862	216.171	225.899
	P-4	163.590	178.644	186.683	195.084
	P-3	137.845	150.530	157.304	164.383
	P-2	129.900	141.854	148.237	154.908
B.	Catégorie du service général	99.700	108.875	113.774	118.894

\* *Coûts salariaux standards de l'ONU pour 2007 pour Genève, Version 10. Une augmentation de 4,5% par an des coûts en personnel pour 2007 a été utilisée pour calculer les coûts en personnel de 2009-2011. L'augmentation des coûts en personnel ne correspond pas à une augmentation des salaires mais compense l'inflation et la fluctuation des taux de change, ces deux éléments étant inclus dans les coûts en personnel de l'ONU.*

### Mandats des nouveaux postes proposés

#### Cadre chargé de l'appui et du suivi du commerce (P-3)

Sous la supervision du chef de l'Unité "Affaires juridiques et politique commerciale", le titulaire du poste accomplira les tâches suivantes:

1. Aider à compiler les informations données dans les rapports nationaux des Parties, à améliorer l'accès à ces informations, à les analyser et à les commenter;
2. Fournir aux Parties une assistance sur les questions de commerce, notamment sur l'adoption et l'utilisation de procédures standards et rationalisées pour les permis, les questions concernant les permis, le marquage et l'étiquetage des spécimens CITES, l'utilisation des quotas et le traitement effectif et efficace des formalités sur le commerce CITES;
3. Travailler en coopération avec la CNUCED-Biotrade et les partenaires impliqués dans l'initiative sur les moyens d'existence et fournir un appui aux Parties intéressées pour leurs projets nationaux en la matière;
4. Aider à mettre au point et à utiliser un outil d'information pour le site web de la CITES sur la chaîne de valeur et l'appréciation des espèces CITES; et
5. Promouvoir la CITES auprès du secteur privé, développer des partenariats stratégiques avec des membres du secteur privé et aider les Parties à créer des associations commerciales et à obtenir un appui des chambres de commerce et des conseils de promotion de l'exportation.

#### Cadre chargé de la lutte contre la contrebande, la fraude et le crime organisé (P-3)

Sous la supervision du cadre supérieur chargé de la lutte contre la contrebande, la fraude et le crime organisé, le titulaire du poste aidera les Parties à la Convention à faire respecter la CITES:

1. en fournissant des avis techniques; en apportant une assistance dans la coordination des investigations internationales concernant la criminalité en matière d'espèces sauvages;
2. en effectuant des missions de vérification et d'évaluation et en ayant une vue d'ensemble du commerce illégal dans le monde;
3. en réunissant, en analysant et en diffusant des renseignements;
4. en émettant des alertes donnant des renseignements ciblés;
5. en maintenant des contacts réguliers avec Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime, et les organismes nationaux et régionaux de lutte contre la fraude;
6. en préparant et dispensant une formation générale et spécialisée sur la lutte contre la fraude; et
7. en identifiant les pays où sévit un important commerce illégal et en attirant leur attention et celle du Comité permanent et de la Conférence des Parties sur ce commerce.

#### Cadre chargé de la technologie de l'éducation/spécialiste du réseau et des bases de données (P-3)

Sous la supervision du chef de l'Unité "Renforcement des capacités", le titulaire du poste accomplira les tâches suivantes:

1. Aider à mettre au point et à utiliser des systèmes techniques d'apprentissage utilisant les technologies de bases de données et autres technologies de la communication et de l'information;

2. Concevoir et établir des bases de données pour contribuer à la création de bibliothèques virtuelles, d'archives de matériels de cours, et de systèmes d'apprentissage par le web;
3. Utiliser les nouvelles technologies en matière de bases de données et de réseaux en vue d'une plus grande utilisation et diffusion des bases de données sur l'éducation et le renforcement des capacités et par le biais de systèmes basés sur le web ou de CD-ROM;
4. Utiliser les nouvelles technologies en matière d'information et de communication en vue de la mise en œuvre effective et rapide du collège virtuel CITES;
5. Communiquer et coopérer avec les autres unités pertinentes du Secrétariat CITES à la mise au point de matériels électroniques et de bases de données pour l'éducation et le renforcement des capacités; et
6. Repérer les problèmes rencontrés par les pays en développement dans l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'éducation et dans l'utilisation des bases de données, évaluer ces problèmes et donner des avis à leur sujet.

#### Cadre chargé des essences produisant du bois (P-3)

Sous la supervision du chef de l'Unité "Appui scientifique", le titulaire du poste accomplira les tâches suivantes:

1. Etablir une étroite coopération et réaliser des initiatives conjointes avec la FAO, l'OIBT, UNFF et autres organismes pertinents partageant l'intérêt de la CITES pour la promotion du commerce international durable des produits des essences produisant du bois;
2. Aider à évaluer la capacité scientifique des Parties de réguler effectivement le commerce des essences produisant du bois et fournir un appui technique pour le renforcement des capacités;
3. Evaluer les besoins de conservation des essences produisant du bois inscrites ou non aux annexes faisant l'objet d'un commerce international et aider à y répondre, et conseiller les Parties sur les mesures requises; et
4. Guider les Parties dans l'élaboration de programmes de rétablissement pour les espèces surexploitées.

#### Cadre chargé des pêcheries (P-3)

Sous la supervision du chef de l'Unité "Appui scientifique", le titulaire du poste accomplira les tâches suivantes:

1. Etablir une étroite coopération et réaliser des initiatives conjointes avec la FAO, les ORGP et autres organismes pertinents partageant l'intérêt de la CITES pour la promotion du commerce international durable des produits des pêcheries;
2. Aider à évaluer la capacité scientifique des Parties de réguler effectivement le commerce des espèces de ces pêcheries et fournir un appui technique pour le renforcement des capacités;
3. Evaluer les besoins de conservation des espèces des pêcheries inscrites ou non aux annexes faisant l'objet d'un commerce international et aider à y répondre. Conseiller les Parties sur les mesures requises. Accorder une attention particulière aux espèces migratrices et aux stocks partagés; et
4. Guider les Parties dans l'élaboration de programmes de rétablissement pour les espèces surexploitées.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE CITES  
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR LA PERIODE TRIENNALE 2009-2011  
(en dollar US)

Partie	Barème de l'ONU pour 2009 %	Barème CITES ajusté %
Afghanistan	0,00100	0,00100
Afrique du Sud	0,29000	0,29075
Albanie	0,00600	0,00602
Algérie	0,08500	0,08522
Allemagne	8,57700	8,59916
Antigua-et-Barbuda	0,00200	0,00201
Arabie saoudite	0,74800	0,74993
Argentine	0,32500	0,32584
Australie	1,78700	1,79162
Autriche	0,88700	0,88929
Azerbaïdjan	0,00500	0,00501
Bahamas	0,01600	0,01604
Bangladesh	0,01000	0,01003
Barbade	0,00900	0,00902
Bélarus	0,02000	0,02005
Belgique	1,10200	1,10485
Belize	0,00100	0,00100
Bénin	0,00100	0,00100
Bhoutan	0,00100	0,00100
Bolivie	0,00600	0,00602
Botswana	0,01400	0,01404
Brésil	0,87600	0,87826
Brunéi Darussalam	0,02600	0,02607
Bulgarie	0,02000	0,02005
Burkina Faso	0,00200	0,00201
Burundi	0,00100	0,00100
Cambodge	0,00100	0,00100
Cameroun	0,00900	0,00902
Canada	2,97700	2,98469
Cap-Vert	0,00100	0,00100
Chili	0,16100	0,16142
Chine	2,66700	2,67389
Chypre	0,04400	0,04411
Colombie	0,10500	0,10527
Comores	0,00100	0,00100
Congo	0,00100	0,00100
Costa Rica	0,03200	0,03208
Côte d'Ivoire	0,00900	0,00902
Croatie	0,05000	0,05013
Cuba	0,05400	0,05414
Danemark	0,73900	0,74091
Djibouti	0,00100	0,00100
Dominique	0,00100	0,00100
Egypte	0,08800	0,08823
El Salvador	0,02000	0,02005
Emirats arabes unis	0,30200	0,30278
Equateur	0,02100	0,02105

Partie	Barème de l'ONU pour 2009 %	Barème CITES ajusté %
Erythrée	0,00100	0,00100
Espagne	2,96800	2,97567
Estonie	0,01600	0,01604
Etats-Unis d'Amérique	22,00000	22,00000
Ethiopie	0,00300	0,00301
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,00500	0,00501
Fédération de Russie	1,20000	1,20310
Fidji	0,00300	0,00301
Finlande	0,56400	0,56546
France	6,30100	6,31728
Gabon	0,00800	0,00802
Gambie	0,00100	0,00100
Géorgie	0,00300	0,00301
Ghana	0,00400	0,00401
Grèce	0,59600	0,59754
Grenade	0,00100	0,00100
Guatemala	0,03200	0,03208
Guinée	0,00100	0,00100
Guinée équatoriale	0,00200	0,00201
Guinée-Bissau	0,00100	0,00100
Guyana	0,00100	0,00100
Honduras	0,00500	0,00501
Hongrie	0,24400	0,24463
Inde	0,45000	0,45116
Indonésie	0,16100	0,16142
Iran (République islamique d')	0,18000	0,18047
Irlande	0,44500	0,44615
Islande	0,03700	0,03710
Israël	0,41900	0,42008
Italie	5,07900	5,09212
Jamahiriya arabe libyenne	0,06200	0,06216
Jamaïque	0,01000	0,01003
Japon	16,62400	16,66695
Jordanie	0,01200	0,01203
Kazakhstan	0,02900	0,02907
Kenya	0,01000	0,01003
Koweït	0,18200	0,18247
Lesotho	0,00100	0,00100
Lettonie	0,01800	0,01805
Libéria	0,00100	0,00100
Liechtenstein	0,01000	0,01003
Lituanie	0,03100	0,03108
Luxembourg	0,08500	0,08522
Madagascar	0,00200	0,00201
Malaisie	0,19000	0,19049
Malawi	0,00100	0,00100
Mali	0,00100	0,00100
Malte	0,01700	0,01704
Maroc	0,04200	0,04211
Maurice	0,01100	0,01103
Mauritanie	0,00100	0,00100
Mexique	2,25700	2,26283
Monaco	0,00300	0,00301
Mongolie	0,00100	0,00100

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU pour 2009 %</b>	<b>Barème CITES ajusté %</b>
Mozambique	0,00100	0,00100
Myanmar	0,00500	0,00501
Namibie	0,00600	0,00602
Népal	0,00300	0,00301
Nicaragua	0,00200	0,00201
Niger	0,00100	0,00100
Nigéria	0,04800	0,04812
Norvège	0,78200	0,78402
Nouvelle-Zélande	0,25600	0,25666
Ouganda	0,00300	0,00301
Ouzbékistan	0,00800	0,00802
Pakistan	0,05900	0,05915
Palaos	0,00100	0,00100
Panama	0,02300	0,02306
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00200	0,00201
Paraguay	0,00500	0,00501
Pays-Bas	1,87300	1,87784
Pérou	0,07800	0,07820
Philippines	0,07800	0,07820
Pologne	0,50100	0,50229
Portugal	0,52700	0,52836
Qatar	0,08500	0,08522
République arabe syrienne	0,01600	0,01604
République centrafricaine	0,00100	0,00100
République de Corée	2,17300	2,17861
République de Moldova	0,00100	0,00100
République démocratique du Congo	0,00300	0,00301
République démocratique populaire lao	0,00100	0,00100
République dominicaine	0,02400	0,02406
République tchèque	0,28100	0,28173
République-Unie de Tanzanie	0,00600	0,00602
Roumanie	0,07000	0,07018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,64200	6,65916
Rwanda	0,00100	0,00100
Sainte-Lucie	0,00100	0,00100
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	0,00100
Saint-Marin	0,00300	0,00301
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,00100	0,00100
Samoa	0,00100	0,00100
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	0,00100
Sénégal	0,00400	0,00401
Serbie	0,02100	0,02105
Seychelles	0,00200	0,00201
Sierra Leone	0,00100	0,00100
Singapour	0,34700	0,34790
Slovaquie	0,06300	0,06316
Slovénie	0,09600	0,09625
Somalie	0,00100	0,00100
Soudan	0,01000	0,01003
Sri Lanka	0,01600	0,01604
Suède	1,07100	1,07377
Suisse	1,21600	1,21914
Suriname	0,00100	0,00100
Swaziland	0,00200	0,00201



<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU pour 2009 %</b>	<b>Barème CITES ajusté %</b>
Tchad	0,00100	0,00100
Thaïlande	0,18600	0,18648
Togo	0,00100	0,00100
Trinité-et-Tobago	0,02700	0,02707
Tunisie	0,03100	0,03108
Turquie	0,38100	0,38198
Ukraine	0,04500	0,04512
Uruguay	0,02700	0,02707
Vanuatu	0,00100	0,00100
Venezuela (République bolivarienne du)	0,20000	0,20052
Viet Nam	0,02400	0,02406
Yémen	0,00700	0,00702
Zambie	0,00100	0,00100
Zimbabwe	0,00800	0,00802
<b>Total</b>	<b>99,79900</b>	<b>100,00000</b>

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

RAPPELANT que l'amendement financier à la Convention, adopté à Bonn en 1979, est entré en vigueur le 13 avril 1987;

RAPPELANT la résolution Conf. 13.1, adoptée par la Conférence des Parties à sa 13<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004);

AYANT PRIS NOTE des dépenses effectives de 2004-2006, présentées par le Secrétariat (document CoP14 Doc. 7.1);

AYANT PRIS NOTE des estimations des dépenses pour 2007, présentées par le Secrétariat (document CoP14 Doc. 7.2);

AYANT EXAMINE le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011 soumis par le Secrétariat [document CoP14 Doc. 7.3 (Rev. 1)];

RECONNAISSANT la nécessité de maintenir les dispositions financières et administratives entre les Parties et le Directeur exécutif du PNUE;

CONSTATANT l'augmentation considérable du nombre des Parties à la Convention, la nécessité d'une plus grande assistance aux Parties pour une application plus efficace de la Convention, et la nécessité de prévoir un financement adéquat pour l'application de toutes les décisions et résolutions de la Conférence des Parties ainsi que du plan stratégique pour 2008-2013, et pour les dépenses croissantes du Secrétariat qui en résultent;

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

ACCEPTTE le rapport des dépenses de 2004-2006 et PREND NOTE des estimations de dépenses pour 2007;

APPROUVE le programme de travail chiffré d'un montant de XXX USD pour 2009, de XXX USD pour 2010 et de XXX USD pour 2011 joint en tant qu'annexe 1 de la présente résolution;

APPROUVE cinq nouveaux postes professionnels de niveau P-3;

DECIDE que le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011 sera couvert par les contributions des Parties et ADOPTE le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses pour 2009, 2010 et 2011 figurant à l'annexe 2;

DEMANDE au Secrétariat de conserver une réserve de fonctionnement en espèces de 700 000 USD pour garantir la liquidité financière et AUTORISE le Secrétariat à tirer des fonds supplémentaires du solde du fonds d'affectation spéciale CITES à la fin de chaque année, à condition que le fonds ne soit pas ramené à moins de 700 000 USD au début de chaque année;

APPROUVE les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale, figurant à l'annexe 3, pour la période de financement allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011;

CONVIENT:

- a) de fonder les contributions au fonds d'affectation spéciale sur le barème des quotes-parts des Nations Unies amendé périodiquement, et de les ajuster pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention;

- b) de n'utiliser aucune autre base de calcul des contributions sans le consentement de toutes les Parties présentes et votantes lors d'une session de la Conférence des Parties;
- c) de n'imposer à une Partie, sans son consentement, aucune modification du barème de base des contributions, qui augmenterait ses obligations financières ou lui imposerait une nouvelle obligation de cette nature, et de n'examiner toute proposition de modification du barème de base des contributions actuellement en vigueur que si elle a été communiquée aux Parties par le Secrétariat au moins 150 jours avant une session; et
- d) que les Parties devraient verser leurs contributions au fonds d'affectation spéciale conformément au barème convenu et, lorsque c'est possible, verser des contributions spéciales au fond d'affectation spéciale en plus de leur quote-part;

DEMANDE à toutes les Parties de verser, dans toute la mesure du possible, leurs contributions au cours de l'année qui précède celle pour laquelle elles sont dues ou en tout cas rapidement après le début de l'année civile à laquelle elles s'appliquent;

NOTE avec préoccupation qu'un certain nombre de Parties n'ont pas versé leurs contributions au budget de base (le fond d'affectation spéciale CITES) pour 2006 et des années antérieures – contributions dues le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année – ce qui affecte négativement l'application de la Convention;

PRIE instamment les Parties ayant des arriérés de les régler sans délai et, s'il n'y avait pas d'amélioration dans le paiement des contributions par les Parties, INVITE le Secrétaire général à soumettre à la Conférence des Parties pour examen à sa 15<sup>e</sup> session, des propositions visant à traiter le non-paiement des contributions par les Parties;

PRIE instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait, de déposer dans les meilleurs délais, leur instrument d'acceptation des amendements à la Convention adoptés le 22 juin 1979 et le 30 avril 1983;

INVITE les Etats qui ne sont pas Parties à la Convention, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres institutions, à contribuer au fonds d'affectation spéciale;

INVITE toutes les Parties à appuyer, par l'entremise de leurs représentants auprès du PNUE, du PNUD et de la Banque mondiale, les demandes de fonds supplémentaires en faveur de projets touchant à la CITES adressées au Fonds pour l'environnement mondial;

DECIDE que la participation uniforme mise à la charge de toutes les organisations ayant le statut d'observateur autres que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées est fixée à un minimum de 600 USD (à moins que le Secrétariat, s'il y a lieu, n'en décide autrement) et PRIE instamment ces organisations d'augmenter, si possible, leurs contributions, au moins pour couvrir les frais réels de leur participation;

CONVIENT:

- a) que toutes les sessions de la Conférence des Parties et toutes les sessions ordinaires du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devraient se tenir à Genève à moins qu'un pays hôte candidat n'assume la différence de coût entre la ville qu'il propose et Genève; et
- b) que pas plus de deux sessions ordinaires du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ne devraient être convoquées entre les sessions de la Conférence des Parties;

DECIDE que le fonds d'affectation spéciale de la CITES ne devrait pas être utilisé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des membres des Comités et des autres représentants des pays développés;

CHARGE le Secrétariat de prendre des dispositions pour couvrir tous les coûts, y compris les dépenses de personnel, qui découlent pour le Secrétariat de la recherche de fonds pour la réalisation des projets à financement externe;

DECIDE:

- a) que, concernant l'examen des activités de toute Unité, le Secrétariat est habilité à prendre les décisions relatives au personnel rendues nécessaires pour appliquer les priorités des Parties dans le cadre du budget global et conformément au règlement des Nations Unies; et
- b) que, dans le programme de travail chiffré du Secrétariat, il ne sera procédé à tout changement découlant d'une nouvelle résolution ou décision que si des fonds supplémentaires ont été approuvés ou si de nouvelles priorités ont été établies pour ce programme au moment où cette résolution ou décision est adoptée par la Conférence des Parties; et

ABROGE les résolutions suivantes, qui resteront toutefois dans les dossiers comme indications du niveau agréé des contributions annuelles pour les Parties qui n'ont pas versé le montant dû:

- a) résolution Conf. 2.1 (San José, 1979) – Financement du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- b) résolution Conf. 3.2 (New Delhi, 1981) – Financement du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- c) résolution Conf. 4.3 (Gaborone, 1983) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- d) résolution Conf. 5.1 (Buenos Aires, 1985) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- e) résolution Conf. 6.2 (Ottawa, 1987) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- f) résolution Conf 7.2 (Rev. CoP12) (Lausanne, 1989, telle qu'amendée à Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- g) résolution Conf 8.1 (Rev. CoP12) (Kyoto, 1992, telle qu'amendée à Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- h) résolution Conf. 9.2 (Rev. CoP12) (Fort Lauderdale, 1994, telle qu'amendée à Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- i) résolution Conf. 10.1 (Rev. CoP12) (Harare, 1997, telle qu'amendée à Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- j) résolution Conf. 11.2 (Rev. CoP12) (Gigiri, 2000, telle qu'amendée à Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties;
- k) résolution Conf. 12.1 (Santiago, 2002) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties; et
- l) résolution Conf. 13.1 (Bangkok, 2004) – Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA  
CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE  
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

1. Le fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (désigné ci-après comme le fonds d'affectation spéciale) est maintenu pour une période de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011) en vue d'apporter un appui financier à la réalisation des objectifs de la Convention.
2. En conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) maintient, après approbation du Conseil d'administration du PNUE et du Secrétaire général des Nations Unies, le fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
3. Le fonds d'affectation spéciale couvre une période de trois exercices financiers commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2011.
4. Les contributions au fonds d'affectation spéciale comprennent:
  - a) les contributions versées par les Parties, par référence au un tableau ci-joint, y compris celles versées par toute nouvelle Partie, à ajouter au un tableau;
  - b) des contributions des Etats non Parties à la Convention, d'organismes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux et d'autres sources; et
  - c) tout crédit non engagé des exercices financiers antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
5. Le programme de travail chiffré proposé, comprenant les recettes et les dépenses de chacune des années civiles constituant la période financière à laquelle il se rapporte, établi en dollar des Etats-Unis d'Amérique, est présenté pour approbation à la session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention.
6. Pour chacune des années civiles, les estimations sont présentées dans un programme de travail chiffré et sont accompagnées des renseignements qui pourront être demandés par les contributeurs ou pour leur compte et, éventuellement, d'autres données que le Directeur exécutif du PNUE pourrait juger utiles ou souhaitables.
7. Le programme de travail chiffré proposé, comprenant toutes les information nécessaires, est envoyé aux Parties par le Secrétariat 150 jours au moins avant la date prévue pour l'ouverture de la session ordinaire de la Conférence des Parties.
8. Le programme de travail chiffré proposé est adopté à la majorité des trois quarts des Parties présentes et votantes lors de la session ordinaire.
9. Si le Directeur exécutif du PNUE s'attend à ce qu'il y ait un manque de fonds pour l'ensemble de l'année, il consulte le Secrétaire général de la Convention, lequel demande l'avis du Comité permanent quant aux dépenses prioritaires.
10. Le Secrétaire général de la Convention est autorisé à transférer, en respectant le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies, des ressources à l'intérieur du programme de travail chiffré pour un montant maximal de 20% du montant annuel prévu dans le programme de travail chiffré sous les principales subdivisions budgétaires, à condition que cela n'affecte pas négativement les activités hautement prioritaires. Si de tels virements sont effectués, ils sont signalés au Comité permanent à sa session suivante. S'ils dépassent la marge de 20% susmentionnée, ils ne peuvent être faits qu'après avoir été approuvés par le Comité permanent. Toutefois, le programme de travail chiffré total approuvé par les Parties pour cette période financière ne doit pas être dépassé à moins que le Comité permanent ne l'autorise spécifiquement et par écrit.

11. Des engagements portant sur les ressources du fonds d'affectation spéciale ne peuvent être pris que s'ils sont couverts par les recettes nécessaires de la Convention.
12. Toutes les contributions sont versées en une monnaie convertible. Cependant, le montant de tout paiement doit être au moins égal au montant payable en dollar des Etats-Unis d'Amérique à la date de versement de la contribution. Les contributions des Etats devenant Parties au cours de l'exercice financier se font au prorata de la période de l'exercice financier restant à courir.
13. A la fin de chaque année civile de la période financière, le Directeur exécutif du PNUE soumet aux Parties l'état financier de l'année et, dès que possible, il soumet aussi les comptes vérifiés de l'exercice financier.
14. En même temps qu'il leur fait parvenir les comptes et l'état financier mentionnés au paragraphe précédent, ou dès que possible après leur envoi, le Secrétaire général de la Convention fournit aux membres du Comité permanent une estimation des dépenses prévues pour l'année civile suivante.
15. Les procédures générales relatives à la conduite des opérations du Fonds du PNUE et le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies s'appliquent aux opérations financières du fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
16. Les présentes dispositions s'appliquent aux exercices financiers allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011, sous réserve d'amendements adoptés par la Conférence des Parties à sa 15<sup>e</sup> session.